

Nuancier Communal

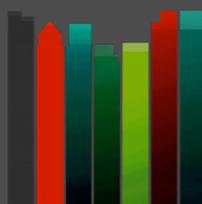
Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2017



LES COULEURS DE PERS-JUSSY

Nuancier communal annexé au PLU



sophie garcia
coloriste

+33 (0) 6 23 90 02 75
yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory - Les Papeteries
3, esplanade Augustin Aussédot - 74960 Cran Gevrier

LE NUANCIER COMMUNAL DE PERS-JUSSY

Annexé au règlement du PLU, et inspiré du plan de zonage, le **Nuancier Communal** qui propose des palettes de couleurs applicables aux secteurs d'une part patrimoniaux, d'autre part contemporains, se compose de trois dossiers :

- Un **Diagnostic** révélant l'identité colorée des secteurs, patrimoniaux et contemporains
Y sont présentés les ensembles de couleurs existantes appliquées aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries, bardage.

Cet "état des lieux" des couleurs actuellement "en place", sert de base à l'élaboration des palettes du nuancier communal, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.

-Un **Nuancier** présentant deux corpus de palettes de teintes relatives aux deux principaux types de secteurs (contemporain/patrimonial) et applicables aux divers éléments de la construction.

Parce que les marques de fabricants de peinture sont proscrites, les références des couleurs proposées sont issues :

- Pour les toitures : Nuancier RAL

- Pour les façades enduites et les menuiseries : Nuancier NCS 1950

Les couleurs données et réglementairement applicables ne correspondent donc pas aux références d'une marque ou d'un fabricant.

!! Ces documents sont à consulter en mairie.

- Des **Cahiers** reprenant les palettes du nuancier, par échantillons de 5/5cm, à emprunter le temps du choix et restituer à la mairie

En fonction du secteur où se trouve la construction, il convient d'emprunter l'un ou l'autre des cahiers ("Urbanisation contemporaine" ou "Groupements d'habitat traditionnel"), afin d'avoir accès aux palettes autorisées et pouvoir faire son choix au plus proche des teintes proposées, dans la marque préférée par le pétitionnaire.

Les teintes choisies pour les éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fb 02

Sur le plan coloré, les documents issus d'Internet ne font pas foi et il convient de venir emprunter en mairie les cahiers réglementaires pour avoir accès aux "vraies couleurs"

LES PALETTES DE COULEURS DE PERS-JUSSY

LES SECTEURS PATRIMONIAUX

PALETTE DES TOITURES



Nuancier applicable aux zones Ua, Ua1, Ua2, Uh, AuAb ainsi qu'aux bâtiments à valeur patrimoniale

PALETTE DES FACADES



PALETTE DES MENUISERIES & BARDAGES (tons "bois" uniquement)



LES PALETTES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF; POUR LES COULEURS RÉGLEMENTAIRES ET LES RÉFÉRENCES, CONSULTER LES DOCUMENTS EN MAIRIE ET EMPRUNTER LES CAHIERS

LES PALETTES DE COULEURS DE PERS-JUSSY

L'URBANISATION CONTEMPORAINE

PALETTE DES TOITURES



Nuancier applicable
aux zones Uc, AU et AUC

PALETTE DES FACADES



PALETTE DES MENUISERIES & BARDAGES (tons "bois" uniquement)



LES PALETTES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF; POUR LES COULEURS RÉGLEMENTAIRES ET LES RÉFÉRENCES, CONSULTER LES DOCUMENTS EN MAIRIE ET EMPRUNTER LES CAHIERS

PRESCRIPTIONS (secteurs contemporains)

ASPECT ET COULEURS DES FACADES

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent.

Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Les constructions nouvelles doivent établir une continuité évidente de perception et d'aménagement avec le bâti environnant. Pour ce faire, elles seront composées dans un rapport étroit avec les constructions voisines en intégrant les grands principes de leur volumétrie et le lien avec l'espace public; de même la couleur, en rapport avec l'ambiance existante doit contribuer à la pérennisation d'une unité au sein du quartier.

LES FACADES ENDUITES

Les teintes des façades seront claires et subtilement teintées: pastel (couleur + blanc) ou gris coloré (couleur + gris clair ou moyen).

Les couleurs chaudes sont à préférer aux couleurs froides et doivent graviter majoritairement autour des jaunes: blanc cassé chaud, ocre, ocre jaune, jaune clair, orangé, ocre rose.

Les tons froids doivent être modérés, plutôt clairs ou grisés mais restent à éviter

Les tons vifs ou fort saturés, susceptibles de générer un contraste important dans le paysage et menacer l'harmonie avec les constructions avoisinantes sont interdits

Le blanc cru (pur) est interdit. Les tons foncés sont interdits

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier dans lequel elles seront édifiées, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.

LES OUVERTURES

Les teintes dérivées des tons du bois (du brun au beige du bois clair non traité) sont conseillées.

Les couleurs autres (vert, bleu, rouge) seront plutôt foncées, sur de petites surfaces et dans un accord nuancé avec celle du fond de façade (couleur des volets issue de celle de la façade. Exemple : framboise sur rose pâle, marron sur jaune...)

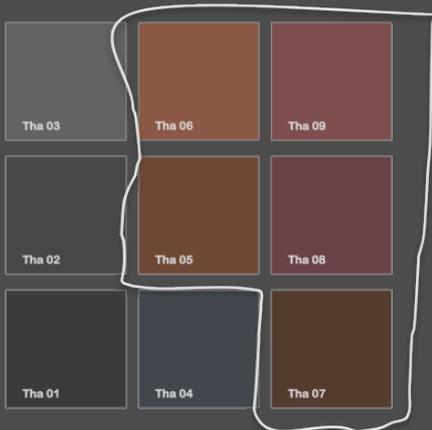
Le blanc cru (pur) est interdit

Pour les ouvertures en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets, avec le bardage selon les cas et le caractère de la construction

LES ACCORDS DE COULEURS

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : TOITURES / FAÇADES

Avec une toiture de tonalité chaude ...



TOITURES :
couleurs chaudes

PLUTÔT AVEC



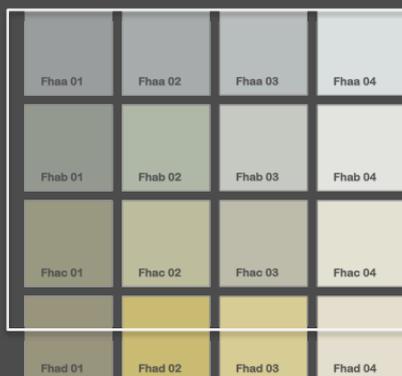
FAÇADES :
couleurs chaudes

Avec une toiture de tonalité froide ou grisée...



TOITURES :
couleurs grisées

PLUTÔT AVEC



FAÇADES :
couleurs plutôt froides et claires

LES ACCORDS DE COULEURS

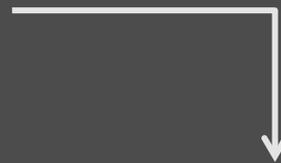
SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : FAÇADES/ MENUISERIES

Avec une façade colorée...

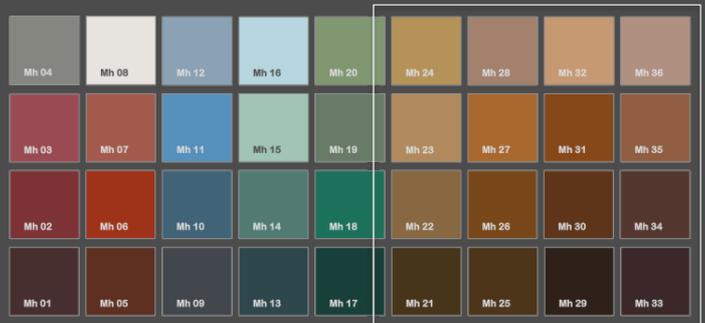


FAÇADES :
toutes couleurs

PLUTÔT AVEC



MENUISERIES:
teintes du bois

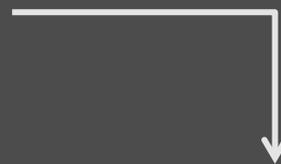


Avec une façade froide ou grisée...

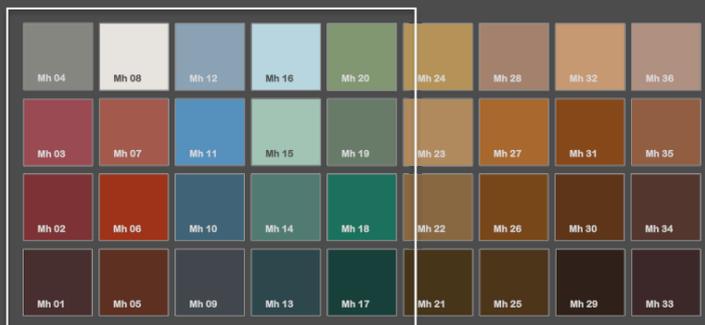


FAÇADES :
couleurs froides
couleurs grisées

PLUTÔT AVEC



MENUISERIES:
"couleur"



LE CHOIX DES COULEURS

LA MARCHE A SUIVRE

En amont de toute décision relative à la coloration de la construction, et quelles que soient sa nature, son époque, sa morphologie, une prise en considération du paysage ainsi que des maisons environnantes s'impose. Toute construction fait partie d'un contexte paysager (rural ou urbain) dont il convient de tenir compte des couleurs et matériaux dominants, afin que le choix des tonalités soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Ensuite, dans un processus allant du général au particulier, de la plus large surface à la plus petite, la construction elle-même est abordée en commençant donc par la couleur de la surface apparente prédominante, le plus souvent la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit se détermine alors la couleur de la façade; puis celle des menuiseries, (volets, portes) et enfin, des autres éléments de détail de la construction (dessous de toit, balcon, portail, encadrements...)

Il reste ensuite possible d'harmoniser les couleurs dans une ambiance ton sur ton (volets bruns/ façade jaune) ou au contraire dans des accords plus contrastés.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément, selon une lecture allant de l'impression générale au détail de la construction:

A - Prise en compte de l'environnement paysager

B - Prise en compte des teintes des constructions alentour

C - Choix de la couleur de toiture

D - Choix de la couleur de façade

E - Choix de la couleur des menuiseries

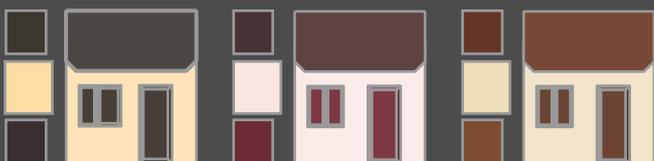
F - Choix de la couleur du bardage et autres éléments de la construction (balcons...)

EXEMPLES DE COLORATION "TON SUR TON"

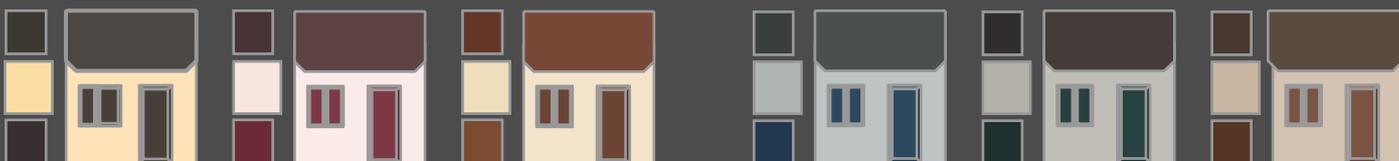
Déclinée en valeur (du clair au foncé) et en saturation (de la couleur pure au gris), une même tonalité peut s'appliquer aux éléments principaux d'une construction.

Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.

Les constructions récentes



Les constructions anciennes



Coloration dans la nuance : toiture, fond de façade et menuiseries sont issus d'une même tonalité de base ensuite déclinée en trois couleurs (jaune, rose, beige-marron et bleu, vert, ocre).